



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 11 mai 2011

Communiqué des administrateurs salariés CGT du CA du groupe La Poste

Un bilan social lourd et l'urgence de changer vraiment

Le bilan social présenté au CA du 11 mai 2012 confirme une fois de plus le lien de cause à effet entre résultats financiers (478 millions d'euros de bénéfice) et la dégradation perpétuelle de la situation sanitaire et sociale vécue par les postiers dans les services.

L'énoncé des chiffres en témoigne :

- 8 519 suppressions d'emplois dans la maison mère,
- une précarité qui se développe avec 13 % d'emplois de CDD en plus,
- toujours plus d'appel à l'intérim, y compris très longs,
- une augmentation conséquente des départs au cours de la période d'essai provoqués par des conditions de travail jugées inacceptables par les futurs salariés,
- un recrutement qui ne représente que 41 % de remplacement des départs,
 - seulement 1,27% d'emploi d'handicapés alors que le taux exigé par la loi est de 6 %,
 - un taux de féminisation en baisse où les femmes représentent 4/5èmes des temps partiels,
 - un très faible taux de promotion pour les femmes en congés de maternité ou/et à temps partiel,
 - un écart de rémunération de 2.05 % jusqu'à 13.69 % dans les plus hautes catégories de la hiérarchie,

- Moins 11 % de promotion par rapport à 2010, moins 32 % par rapport à 2009,
- la rémunération mensuelle moyenne des salariés en CDI reste toujours inférieure de 20 % à celle des fonctionnaires, alors que les 10 rémunérations les plus élevées augmentent de + 6.7 % sur 2 ans,
- 32.6 % d'augmentation des maladies professionnelles.

Des chiffres qui en disent long sur la réalité de la situation et qui contredisent les discours des plus hauts dirigeants de La Poste.

Les administrateurs CGT ont regretté que le point sur la rémunération du PDG qui était prévu à l'ordre du jour ait été retiré des débats. Deux décisions symboliques auraient pu être votées :

- Le respect de l'engagement du nouveau Président de la République portant sur la règle de l'écart maximal de 1 à 20 entre le plus bas et le plus haut salaire pour définir la rémunération des PDG des entreprises publiques.
- L'annulation pure et simple du projet d'actionnariat salarié.

Les négociations en cours et le « grand dialogue social » doivent aboutir rapidement à des solutions concrètes sur l'organisation, les conditions, le contenu et la finalité du travail des postières et des postiers.